

## Masterisation

### **Un dispositif à bout de souffle avant même son impossible mise en place Le ministre doit retirer décret et circulaire et tout remettre à plat**

La FNEC-FP-FO a été reçue au ministère le 5 février sur les propositions d'organisation du 1/3 temps formation pour les futurs nouveaux recrutés dans le cadre des décrets de masterisation et qui devrait être formalisées dans une circulaire à paraître fin février

Confronté au rejet de toute part de la mise en oeuvre de la masterisation qui vise à économiser 18 000 postes de stagiaires en formation, le ministre tente de colmater les brèches en proposant un système de tutorat entre enseignants titulaires expérimentés et nouveaux stagiaires.

Le ministre a proposé d'affecter chaque stagiaire dans un établissement ou une école pas trop difficile hors ZEP et sur des postes non fractionnés et disposant d'un titulaire volontaire comme tuteur.

La FNEC-FP-FO y a objecté la paralysie du droit à mutation consécutif aux milliers de postes qui devraient ainsi être retirés du mouvement pour les titulaires

Le ministre a proposé que les titulaires soient remplacés sur leur poste pendant la période de tutorat de septembre à toussaint par des TR ou des TZR

La FNEC-FP-FO y a objecté le manque avéré de TZR dans les lycées et collèges en particulier dans certaines disciplines, et la faiblesse numérique des TR dans les écoles pour que ce dispositif soit viable.

De plus la FNEC-FP-FO s'est opposé à ce que les nouveaux recrutés soient envoyés après les congés de Toussaint sur des postes très éloignés de leur tuteur.

Le ministre a proposé que les 6 heures hebdomadaires de tutorat pour les enseignants de collège et lycée soit effectué en heures supplémentaires alors qu'ils ont déjà en moyenne 1 à 2 heures supplémentaires dans leur emploi du temps et que des milliers de postes sont supprimés avec la réforme du lycée.

Pour les écoles élémentaires le ministre a affirmé pouvoir compter sur 6000 surnombres pour faire face à cette situation en oubliant que la masterisation supprime déjà 3870 emplois de PE2 que les IA doivent compenser dans les dotations avec ces mêmes surnombres.

Face à ces conditions désastreuses d'entrée dans le métier, la FNEC-FP-FO a demandé quelles garanties pouvait donner le ministre pour la titularisation des nouveaux recrutés.

Le Ministre a proposé la mise en place de « points de rencontre » pour faire un bilan régulier pour chaque stagiaire sans pouvoir donner aucune garantie que le taux de titularisation de ces jeunes recrutés placés dans des conditions redoutables soit équivalent à celui des années précédentes.

Pour la FNEC-FP-FO et ses syndicats nationaux il n'y a qu'une solution : revenir au système actuel de formation pendant un an en IUFM. La masterisation doit être abandonnée, il est encore temps avant que l'irréparable ne soit commis ! Il y a urgence.

La FNEC-FP-FO s'adresse à toutes les fédérations de l'Education nationale en ce sens pour une intervention commune auprès du ministre. Quel que puisse être le point de vue des uns et des autres sur la masterisation, il est urgent de tout stopper, de tout remettre à plat.

Montreuil le 8 février 2010



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## « Masterisation » :

### Pétition

Les personnels soussignés exigent des ministres :

- Abrogation des décrets masterisation
- Retrait de la circulaire qui confie les élèves à 150 000 étudiants en stage d' « apprentissage »
- Maintien du recrutement à bac + 3 (bac + 4 pour l'agrégation)
- Maintien des concours sous leur forme actuelle : maintien de la qualification disciplinaire
- Maintien des IUFM, tous les sites, tous les postes
- Retrait de la circulaire du 23 décembre 2009 de mise en place des masters « pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement »

Etablissement :

Ville :

Département :

Noms, prénoms	corps	signatures	Noms, prénoms	corps	signatures

*Faire remonter les prises de position à la FNEC FP FO*